

R È G L E M E N T I N T É R I E U R
D U C H A M P I O N N A T R É G I O N A L D E S C L U B S O P E N
C R C O p e n

Ce règlement intérieur définit l'organisation CRC Open de la région Occitanie. Il est un complément au règlement du CNC Open consultable sur le site de la F.F.P.J.P.

Composition

Le CRC Open est composé de 72 équipes réparties en 2 divisions, comme suit :

- CRC 1° division (CRC 1)
 - o 32 équipes
 - o 4 groupes de 8 équipes
- CRC 2° division (CRC 2)
 - o 40 équipes
 - o 5 groupes de 8 équipes

Dans la mesure du possible, ces groupes sont composés de clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
Un week-end à 3 matchs et 2 journées en dimanche à 2 matchs selon un calendrier établi chaque année identique à celui du CNC.
- Pour la phase finale de CRC1
Sur un week-end en novembre
Samedi après-midi : ¼ de finales
Dimanche matin : ½ finales
Dimanche après-midi : finale et match de classement en CRC 1
- Horaires :
 - o Sur un week-end à 3 matchs, le premier débutera le samedi à 14 heures, le second débutera le dimanche à 8 heures 30 et le troisième le dimanche après-midi à une heure déterminée par le jury
 - o Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury

Critères de classement des équipes

Pour effectuer le classement entre toutes les équipes placées au même rang après la phase de groupes, il faut tenir compte les critères suivants :

1. Nombre total de points marqués
- 2 - En cas d'égalité de points au classement :
 - entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5
 - entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à **partir des seuls résultats des oppositions des équipes concernées**. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.
- 3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)
- 4 - Total des points « pour » le plus élevé
- 5 – Dans l'opposition entre elles, le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11)

Phase finale CRC1

Les deux premiers classés de chaque groupe participeront à cette phase, soit 8 équipes.

Les premiers de groupe seront classés de 1 à 4.

Les deuxièmes de groupe seront classés de 5 à 8.

Les rencontres des phases finales seront jouées suivant un tableau préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de montées en CNC3 sera celui alloué par la FFPJP.

Tableau des oppositions de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :
 - 1° contre le 8° (Quart 1)
 - 2° contre le 7° (Quart 2)
 - 3° contre le 6° (Quart 3)
 - 4° contre le 5° (Quart 4)
- Demi-finales :
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 4
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 3
- **Pas de phase finale en CRC 2**

Montées et descentes

Elles sont établies en tenant compte :

- Des équipes descendues de CNC 3
- Des équipes montantes en CNC 3

Toutefois, toute équipe ayant déclaré forfait général en CNC ou ne se réinscrivant pas (quelle que soit la division du CNCF), conformément au règlement national n'existera plus.

Un classement sera effectué entre toutes les équipes placées au même rang de tous les groupes.

Ce classement sera utilisé pour effectuer d'éventuels repêchages d'équipes.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour le week-end à 3 matchs :

- Si le club est situé à plus d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.
 - Une indemnité forfaitaire d'hébergement de 150,00€
- Si le club est situé à moins d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur les **2 trajets** aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club pour chaque jour.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale et ne percevront qu'une seule indemnité de trajet aller-retour.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 3 m. et 12 m. de long au minimum). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

MONTEES DESCENTES 2026-2027

CRC1 & 2			
Cas n°1: AUCUN CLUB NE DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2026	2027	2026	2027
2	22	10	8
22	10	19	13
8		11	19
32	32	40	40
Cas n° 2 : UN SEUL CLUB DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2026	2027	2026	2027
2	21	10	9
21	10	18	13
9	1	12	18
32	32	40	40
Cas n° 3 : DEUX CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2026	2027	2026	2027
2	20	10	10
20	10	17	13
10	2	13	17
32	32	40	40

Cas n° 4 : TROIS CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2026	2027	2026	2027
2	19	10	11
19	10	16	13
11	3	14	16
32	32	40	40

Cas n° 5 : QUATRE CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2026	2027	2026	2027
2	18	10	12
18	10	15	13
12	4	15	15
32	32	40	40

Cas n° 6 : CINQ CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2026	2027	2026	2027
2	17	10	13
17	10	14	13
13	5	16	14
32	32	40	40

CODE DE COULEURS

	MONTEE EN CNC3 ou en CNCF
	MAINTIEN EN CRC1 ou en CRCF
	DESCENTE EN CRC2
	MONTEE EN CRC1
	MAINTIEN EN CRC2
	DESCENTE EN CDC
	MONTEES DE CDC
	DESCENTE DE CNC3

S'il y a plus de descentes, la même logique de maintien ou de descente est respectée